Informations de base

2001/2241(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda social **Subject** 4.10 Politique sociale, charte et protocole social	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	SMET Miet (PPE-DE)	13/03/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	KARAMANOU Anna (PSE)	22/05/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2415	2002-03-07

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/01/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/03/2002	Débat au Conseil		
09/07/2002	Vote en commission		Résumé
09/07/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0256/2002	
03/09/2002	Débat en plénière		
04/09/2002	Décision du Parlement	T5-0399/2002	Résumé
04/09/2002	Fin de la procédure au Parlement		
13/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2241(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55 Règlement du Parlement EP 148-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/15639

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0256/2002	09/07/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0399/2002 JO C 272 13.11.2003, p. 0365-0394 E	04/09/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2002)0089	19/02/2002	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0856/2002 JO C 241 07.10.2002, p. 0104	17/07/2002	
CofR	Comité des régions: avis	CDR0167/2002 JO C 066 19.03.2003, p. 0001-0005	10/10/2002	

Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda social

2001/2241(INI) - 19/02/2002 - Document annexé à la procédure

La Commission européenne a présenté un Tableau de bord sur la mise en oeuvre de la politique sociale. L'agenda pour la politique sociale constitue la feuille de route de l'UE pour moderniser et améliorer le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en instaurant un État social actif. Les progrès sont mesurés à l'aune de la communication de la Commission de juin 2000 et des orientations politiques adoptées par le Conseil européen de Nice en décembre 2000. Il s'agit du deuxième tableau de bord présentant les progrès réalisés jusqu'à présent. L'emploi a connu en 2000 la croissance la plus forte depuis dix ans. Près de trois millions de nouveaux emplois ont été créés. Bien que le taux d'emploi ait ainsi été élevé à 63,2%, soit 1% de plus qu'en 1999, il reste à près de 4% en dessous de l'objectif intermédiaire de Stockholm et à 7% en dessous de l'objectif de Lisbonne pour 2010. Selon les estimations actuelles, l'emploi devrait augmenter de 1,1% et le taux d'emploi devrait atteindre 64% en 2001. Au cours de la période 1998-2000, les emplois nouveaux à temps plein (70% de la création nette d'emplois en 2000) ont dépassé en nombre les emplois nouveaux à temps partiel. Le taux de chômage est passé de 9,1% à 8,2% en 2000 et le nombre de chômeurs a diminué de 1,5 million, une baisse sans précédent depuis dix ans. Le nombre total de chômeurs est ainsi passé à 14,5 millions, ce qui reste un niveau très élevé. Le chômage de longue durée a diminué plus rapidement que le chômage global pour atteindre 3,6%. Pour 2001, le taux de chômage moyen est estimé à 7,7% pour l'Europe des quinze, soit une baisse de près d'un million du nombre de chômeurs, et à 8,4% pour la zone euro. Les résultats des réformes structurelles des marchés européens du travail deviennent visibles, notamment par l'intensité accrue de la croissance en emplois, une plus forte création d'emplois dans les secteurs de haute technologie et à forte intensité cognitive - reflétant l'évolution vers une économie fondée sur la connaissance - et un afflux

important de femmes sur le marché du travail. Les secteurs de haute technologie et d'activités à forte intensité cognitive ont été le moteur de la récente création d'emplois, en contribuant à plus de 60% des 10 millions d'emplois créés au total entre 1995 et 2000. Plus de 1,6 million de nouveaux postes ont été occupés par des femmes, dont le taux d'emploi est passé de 52,8% en 1999 à 54% en 2000 et est estimé à 54,7% en 2001. Toutefois, des faiblesses structurelles persistent et requièrent une attention permanente et renforcée: - le faible taux d'emploi des personnes les plus âgées: estimé à 38,3% en 2001 alors que l'objectif de Stockholm est de 50% en 2010; - des écarts importants entre les sexes: 18 % en termes de taux d'emploi et 14% en matière de rémunération; - des niveaux élevés de chômage: environ 8 % de la main- d'oeuvre dont 3,6% de chômeurs de longue durée et plus de 16% de jeunes; - les différences régionales en matière d'emploi et de chômage restent très importantes. De plus, la pauvreté et l'exclusion sociale restent très répandues dans l'Union européenne, même si la portée et lanature du problème varient considérablement d'un État membre à l'autre. En ce qui concerne la répartition des revenus, les données du Panel communautaire des ménages révèlent de grandes inégalités en termes de répartition des revenus par personne. La proportion encore élevée de personnes ayant de faibles revenus est particulièrement préoccupante. Environ 18% de la population, soit plus de 60 millions de personnes sont exposées au risque de pauvreté dans la mesure où leurs revenus sont inférieurs au seuil de 60% du revenu médian équivalent. Plutôt que de donner une description détaillée des mesures engagées par la Commission, la synthèse présentée dans le document fournit un aperçu global des mesures et des réalisations en mettant en exergue, le cas échéant, le rôle de divers acteurs. Dans l'ensemble, l'agenda est en bonne voie en ce qui concerne la transposition des engagements en actions concrètes. Toutes les nouvelles questions que la Commission s'était engagée à examiner avant la fin 2001 ont été traitées. Les marchés du travail subissent des modifications sous l'effet de la stratégie européenne pour l'emploi. Ces modifications bénéficient d'une aide du Fonds social européen, notamment par l'investissement dans les ressources humaines. Le Conseil et le Parlement européen poursuivent leurs négociations sur un certain nombre de propositions législatives dans des domaines tels que la santé et la sécurité sur le lieu de travail, la participation des travailleurs et l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. La méthode ouverte de coordination débouche sur des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La réforme des systèmes de sécurité sociale, notamment des pensions, vise à ce que les objectifs sociaux et financiers soient réalisés de manière durable. Les négociations des partenaires sociaux contribuent à améliorer la flexibilité et la sécurité dans le contexte de la modernisation de l'organisation du travail et notamment du télétravail. Les programmes d'action de lutte contre la discrimination, pour l'égalité des chances et l'insertion sociale facilitent l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, mais ils permettent également d'associer toutes les parties prenantes, y compris les ONG au niveau européen. Le Livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises aborde la question de l'incitation des entreprises à mener des activités volontaires en faveur du développement durable. Pour l'avenir, un certain nombre de nouvelles initiatives notables devraient être lancées en 2002. Elles devraient s'articuler autour des priorités suivantes : - accroître le nombre et la qualité des emplois; - anticiper et gérer les changements; - favoriser l'intégration sociale; - moderniser la protection sociale; - promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes; - renforcer le volet social de l'élargissement et des relations extérieures de l'Union européenne.

Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda social

2001/2241(INI) - 04/09/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Miet SMET (PPE-DE, B) sur le Tableau de bord sur la mise en oeuvre de l'Agenda pour la politique sociale, le Parlement européen regrette qu'encore une fois ce tableau ait été présenté au Conseil de Barcelone avant que le Parlement ait pu l'examiner. Le Parlement demande dès lors que ce Tableau soit présenté dans des délais plus courts afin qu'il puisse se prononcer avant le Conseil européen de printemps. Estimant que le Tableau devrait reprendre l'ensemble des activités prévues pour la période 2001-2006, il renouvelle sa demande de faire de ce dernier un instrument d'évaluation de la politique sociale plutôt qu'un simple compte rendu des activités de la Commission. Il demande à être pleinement impliqué dans le processus d'évaluation de l'Agenda pour la politique sociale qui aura lieu en 2003 et demande que, dans le cadre de la Convention et de la CIG, on oeuvre à l'incorporation de la méthode ouverte de coordination (qui concerne un nombre croissant de matières : emploi, intégration sociale, enseignement, éducation,...) dans le traité et qu'à cette occasion la question de la participation du Parlement à cette méthode soit réglée. Les partenaires sociaux sont également appelés à mieux participer à ce processus. Le Parlement regrette par contre que la Commission n'ait pris en compte aucunes de ses demandes présentées dans des résolutions antérieures (notamment, définition d'une base juridique pour le développement d'un dialogue civil, cadre fiscal et législatif pour l'économie sociale, dimension sociale de la politique de concurrence, droit à l'action collective au niveau européen, nouvelles formes de travail, modification de la directive 92/85/CEE sur les travailleuses enceintes en vue de l'extension du congé de maternité, meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale des femmes, problématique du handicap, licenciements individuels, instauration d'un test préalable et obligatoire des effets transfrontaliers des législations sociale et fiscale dit "test des effets frontaliers"). Par ailleurs, le Parlement demande à la Commission d'intervenir rapidement avec les États membres afin de renforcer la participation des travailleurs âgés en accordant une attention particulière aux possibilités offertes par les nouvelles technologies. Il demande également à la Commission d'accélérer ses travaux en ce qui concerne les propositions législatives portant sur : - la révision de la directive sur le comité d'entreprise afin de conclure la procédure avant la fin 2002; - l'élaboration d'un Livre vert sur l'assurance maladie complémentaire en vue de proposer une initiative législative; - l'élaboration d'un Livre vert sur l'illettrisme et l'exclusion sociale en vue de mettre en place un observatoire européen de l'illettrisme auprès du CEDEFOP; - la présentation d'une proposition sur la lutte contre la discrimination dont sont victimes les personnes handicapées dans l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle; - la publication de propositions s'inscrivant dans le cadre de l'Année européenne des personnes âgées. Enfin, le Parlement demande encore de prendre l'initiative dans la lutte contre le travail au noir (notamment en accordant unstatut particulier aux travaux de ménage et de garde d'enfants) et sur la pleine participation des femmes aux prises de décisions dans le lieu de travail.